Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 45 (1957)

Heft: 843

Artikel: Appel aux femmes suisses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268889

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 843

ivement Femil

FONDATRICE DU JOURNAL

M^{mo} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M¹⁰ Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance

de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Le numéro

Abonnement de soutien.

SUISSE 1 an .

0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date

ABONNEMENTS

. Fr. 6.-- (ab. min.)

. 8.-

La justice élève une nation.

A nos abonnés

La décision prise par les Chambres fédérales montre que les autorités suisses en usent avec désinvolture à l'égard des Suisusent avec desinvolture a l'egard des Suis-sesses. Plus que jamais il est nécessaire d'af-firmer la nécessité des droits civiques fémi-nins, plus que jamais les femmes doivent se grouper et garder entre elles le lien du jour-nal. Abonnés qui avez renouvelé l'abonne-ment 1957, merci. Abonnés qui n'avez pas encore expédié le bulletin vert, hâtez-vous.

Il y a 40 ans

Règles encore valables

En ce début d'année où nous projetons d'expérimenter des transformations du jour-nal, notamment en ce qui concerne l'édition de « Femmes Suisses », nous prévoyons certaines oppositions.

Des abonnées, des lecteurs ou des lectrices feront peut-être des objections à ces projets et nous accuseront d'être infidèles. Heureuet nous accuseront à etre influetes. Heureu-sement nous sommes couverts par la publica-tion d'un texte traduit des « Neue Bahnen » et qu'Emilie Gourd, notre fondatrice, avait placé en première page du numéro de la nou-velle année il y a 40 ans (« Mouvement fé-ministe » du 10 janvier 1917).

- 1. Pour travailler en faveur d'une cause 1. Pour travailler en faveur d'une cause moderne, il faut se servir de moyens d'action modernes: presse, affiches, brochures, grandes assemblées publiques. Il le faut, sans s'effrayer des termes de propagande ou d'agitation. Faute de quoi, le mouvement s'arrête.
- 2. Une organisation moderne ne doit pas faire de dettes. C'est une entreprise qui doit couvrir elle-même ses frais. Que l'on en cher-che les moyens si l'on veut arriver au but.
- 3. Ne crois pas que tu sois indispensable. Travaille et agis, mais prépare constamment de jeunes forces qui pourront te remplacer un jour.

Ces quelques règles de conduite inspirent les transformations que nous voulons tenter d'introduire. Elles sont dédiées à ceux qui a introduire. Lies som acettes a cetex qui veulent devenir des chejs, mais, sans viser si haut, elles sont bonnes à appliquer par ceux qui ont une responsabilité.

Elles permettent de juger que notre orientation n'a pas changé et que nous restons

La Rédaction.

PROTECTION DES CIVILS

Les Chambres fédérales décrètent un service obligatoire pour les gardes d'immeubles

Le sort en est jeté, l'article constitutionnel Le sort en est jeté, l'article constitutionnel sur la protection des civils instituant le service obligatoire féminin pour la garde des immeubles a été voté par le Conseil national, le 19 décembre par 76 voix contre 63. Le Conseil des Etats s'étant prononcé affirmativement, en novembre, sur ce point, l'Assemblée fédérale a donc adopté la modification constitutionnelle, les électeurs devront maintenant en propagas de la constitution de la constitu

tenant se prononcer.

Nous aurons l'occasion de revenir abon-

Nous aurons l'occasion de revenir abondamment sur cette question pendant la campagne qui précèdera la votation. Il ne s'agit aujourd'hui que de jeter un coup d'œil sur les opinions qui ont été exprimées.

On est d'accord sur l'urgence des mesures à prendre pour une protection aussi efficace que possible des populations civiles en cas de guerre. Il est démontré que l'armée ne peut suffire à protéger le territoire des attaques aériennes, les adultes des deux sexes doivent collaborer. doivent collaborer.

Dans notre démocratie suisse, les législa-teurs se sont vus dans la nécessité de décré-ter un service obligatoire qui devra être accompli par des personnes qui n'ont pas de représentantes aux Chambres, qui ne peu-vent voter une modification de la Constitu-

vent voter une nounteaun de la constitu-tion, qui ne peuvent lancer un référendum contre une loi qui les contraint. On comprend que bien des députés étaient perplexes et plusieurs orateurs ont essayé d'éluder la nécessité de l'obligation. M. Trüb, socialiste (Zurich), proposait que l'obliga-

tion n'entre en vigueur qu'en cas de mobilisation générale. MM. Dietschi (Bâle) et

Bonnes pour le service, mais indignes des droits politiques

L'Association suisse pour le Suffrage féminin s'exprime sur le service obliga-toire des femmes pour la protection des

La décision des Chambres fédérales d'inscrire dans la Constitution suisse le dinscrire dans la Constitution suisse le service obligatoire dans l'organisation pour la protection des civils (gardes d'im-meubles), a déclenché une véritable stu-peur parmi la grande majorité des fem-

Aussi longtemps que les citoyennes suisses sont privées des droits politiques et ne jouissent pas de l'égalité devant la loi as-surée par la Constitution, admettre cette obligation nous apparaît comme un abus de pouvoir manifeste. C'est encore aux citoyens suisses de dé-

cider définitivement de l'adoption du nou-vel article constitutionnel. Nous faisons appel au peuple suisse pour qu'il se sou-vienne que « la justice élève une nation ».

Scherrer (Schaffouse) protestèrent que cette instruction obligatoire de garde d'immeubles qui ne comporte que 16 heures d'exer-

cices la première année et 8 la seconde, ne saurait être mise en parallèle avec le ser-vice militaire masculin. Mais M. Huber (St-Gall) démontra qu'il ne

vice militaire masculin.

Mais M. Huber (St-Gall) démontra qu'il ne s'agit pas de comparaisons, qu'il s'agit d'un principe : les femmes, qui ne jouissent pas de leurs droits civiques vont-elles être astreintes à un service qu'elles n'ont pas le moyen d'accepter ou de refuser par la voie démocratique ? Il regretta qu'on n'ait pas essayé d'abord d'instituer le service volontaire. S'il s'avérait que cette méthode est insuffisante, il serait temps de se rabattre sur l'obligation. D'ailleurs, de grands pays qui ont l'expérience récente des bombardements, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ont un service féminin volontaire pour la protection des civils.

On sait que l'Alliance de sociétés féminines suisses, l'Association suisse pour le suffrage féminin, la Fédération des femmes protestantes, entre autres, préconisent, dans leur majorité, le volontariat, non pas qu'elles minimisent le danger, mais parce qu'elles protestent contre la situation qui leur est faite dans une démocratie où on leur refuse des droits civiques.

La Société d'utilité publique des femmes suisses, par contre, refuse de lier le problème du suffrage féminin, avec l'obligation de servir comme garde d'immeubles. Celleci doit être acceptée sans autre.

En l'occurence, quoi qu'en ait dit M. le (suite en page 3)

En l'occurence, quoi qu'en ait dit M. le (suite en page 3)

Quelques instants avec la femme d'un lauréat

Romain Garry, prix Goncourt 1956 de notre correspondante à Paris

Le plus grand prix littéraire de l'année a été décerné: Romain Gary a eu le Prix Goncourt pour son dernier livre Les Racines du Ciel. C'est à un héros de la guerre qu'a été donné ce laurier... qui s'ajoute ainsi à ceux que le commandant Gary a gagnés en plein ciel. Car c'est comme aviateur qu'il fit campagne, et ce Compagnon de la Libération est l'un des quatre survivants de la glorieuse escadrille Lorraine...

est l'un des quatre survivants de la glorieuse escadrille Lorraine...

Romain Gary est Français par sa mère, Russe par son père. Né en 1914, il a beaucoup voyagé dans toutes les parties du monde ; c'est au cours de la guerre qu'il fut envoyé en Afrique, et c'est là, au Tchad, qu'il conçut la première idée du livre qui vient d'être couronné.

ae notre correspondante a Paris
Mais, entre temps, il devait se faire connaitre par plusieurs autres œuvres; en 1945
il recevait déjà un prix littéraire..., celui des
Critiques, pour Education européenne, qui
fit quelque bruit. Car dans ce roman de la
résistance, Romain Gary évoque la condition
des peuples opprimés, et leur lutte contre les
régimes fascistes. Puis ce fut, un an plus tard,
un récit intitulé Tulipe; en 1949 un roman,
Le Grand Vestiaire; en 1952 Les Couleurs
du Jour; et enfin aujourd'hui Les Racines
du Ciel.

Mais Romain Gray, pa ce contents au

Mais Romain Gary ne se contente pas d'être écrivain: il est aussi diplomate..., et il semble que cette double activité contribue à son enrichissement intellectuel. Actuellement, il est consul à Los-Angeles, en Californie. C'est en vain d'ailleurs que toute la presse l'attendit pour l'interviewer: envoyé en mission quelque part en Bolivia. il fit presse l'attendit pour l'interviewer: envoyé en mission quelque part en Bolivie..., il fit savoir qu'il prendrait l'avion dès que les conditions atmosphériques le lui permettraient, sans pouvoir aucunement préciser le jour. Mais nous avons pu joindre sa charmante femme — écrivain aussi d'ailleurs — qui a bien voulu nous donner quelques précisions pour nos auditeurs. cisions pour nos auditeurs.

cisions pour nos auditeurs.

— « Mais non, mon mari n'est pas né en Russie, contrairement à ce que l'on a dit; la vérité est qu'il est né à Nice, et qu'il n'aime rien tant que de s'y retrouver... Actuellement, nous vivons à Hollywood; vous pensez que la capitale du cinéma lui inspirera un livre? Cela n'est pas impossible... Oui, certes, nous ous y plaisons; mais c'est encore en France que nous préférons vivre... Nous possédons une petite bicoque à Roquebrune, qui domine la Méditerranée; c'est là que nous sommes vraiment chez nous! vraiment chez nous!

A une question sur l'origine de la vocation de Romain Gary, sa femme précise :

— A dire vrai, il a toujours voulu écrire; mais il a commencé par des poèmes. Puis il est venu au roman, une certaine catégorie de roman, et il a été encouragé par de grands

écrivains comme André Malraux. Ses études? Il les a tout d'abord faites au Lycée de Nice, puis il fit son droit à Aix et à Paris. Après la guerre, il entra au Quai d'Orsay comme secrétaire d'ambassade; ce fut là le début de sa carrière diplomatique.

A une dernière question, Mme Romain Gary répond — avec le léger accent de son pays, car elle est Anglaise...:

— Sa plus grande admiration littéraire? Je ne peux guère vous répondre à sa place..., mais je peux cependant vous dire qu'il admire beaucoup Stendhal.

Nous pouvons hardiment ajouter, nous re-

mire beaucoup Stendhal.

Nous pouvons hardiment ajouter, nous reportant à ce qu'il a écrit, qu'il a l'âme généreuse..., et qu'il met son talent au service de la cause des opprimés, quels qu'ils soient. Il se mesure volontiers aux grands sujets, ayant assez de souffle pour n'être pas écrasé par eux... Les éléphants des Racines du Ciel, roman de la brousse — mais en réalité satire de notre prétendue civilisation... — se dressent comme de gigantesques statues du reproche! proche!

proche!

Mais au-delà de l'indignation et de la révolte brille l'espoir, ainsi que l'écrit Romain Gary, en une sorte d'acte de foi:

« Je crois à la liberté individuelle, à la to-lérance, et aux droits de l'homme. Il se peut qu'il s'agisse là aussi d'éléphants démodés et anachroniques, survivants encombrants d'une époque géologique révolue: celle de l'humanisme. Je ne le pense pas, parce que je crois au progrès...» je crois au progrès... »

Janine Auscher.

Perles scolaires

L'antiquité vue par les jeunes.

Qu'a fait Hercule? - Il a tué 12 travaux. Qui était Socrate? - Un brave professeur. Qui était Solon? - Le dieu de la lune. Qui était Mercure? - Le dieu de la langue. Auguste est le seul empereur qui vécut jusqu'à sa mort.

Appei aux femmes suisses

Le combat pour la liberté que livre la Hongrie nous bouleverse toutes : il nous incite à réfléchir et à nous tenir prêtes à porter aide.

Nous voulons, toutes ensemble, faire ce Nous voulons, toutes ensemble, faire ca qui est en notre pouvoir pour que notre pa-trie soit préparée à se défendre ainsi qu'à porter secours à l'intérieur du pays comme

porter secours à l'intérieur du pays comme au delà de nos frontières.

Nous invitons donc les femmes à se mettre à la disposition du service de protection civile de leur commune, afin qu'une étroite collaboration entre les autorités et les organisations féminines permette la mise sur pied des divers rouages de ce service, tels que : service sanitaire, aide aux sans-abri, garde d'immeubles.

La première tâche qui s'impose aux femmes est de proyoguer l'organisation immémes est de proyoguer l'organisation immémers est de proyoguer l'allements est de l'allements est de l'alle

mes est de provoquer l'organisation immédiate de cours d'instruction.

Les organisations féminines se grouperont

pour reconstituer dans les cantons, outre le service de protection civile officiel, un orga-

nisme analogue à l'ancien service civil féminisme analogue à l'ancien service civil fémi-nin qui pourra, au moment voulu, demander à la population féminine son concours pra-tique. Cette activité sera également acces-sible aux femmes qui auront adhéré au ser-vice de protection civile officiel.

Alliance de sociétés féminines suisses.

Fédération suisse des femmes protestantes. Société d'utilité publique des femmes

Lique suisse des femmes catholiques. Union des paysannes suisses.

Association suisse pour le suffrage féminin. Groupes des femmes socialistes suisses.

Union suisse des femmes radicales. Commission suisse des femmes de l'Alliance des Indépendants.

Union civique des femmes catholiques